



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
1 juillet 2010
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2010

30 août-3 septembre 2010, New York

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Uruguay

Assistance proposée : 9 millions de dollars, dont 3,7 millions à prélever sur le budget ordinaire et 5,3 millions à financer au moyen de formules de cofinancement ou d'autres ressources, y compris des ressources ordinaires

Durée du programme : 5 ans (2011-2015)

Cycle d'assistance : Deuxième

Catégorie selon la décision 2007/42 : B

Assistance proposée par domaines prioritaires du programme :

(En millions de dollars)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Santé et droits en matière de procréation	1,2	3,8	5,0
Égalité des sexes	1,0	0,5	1,5
Population et développement	1,0	0,5	1,5
Coordination et aide au programme	0,5	0,5	1,0
Total	3,7	5,3	9,0



I. Analyse de la situation

1. D'après le rapport national de 2009 sur les objectifs du Millénaire pour le développement, la croissance économique a permis de ramener le taux de pauvreté de 31,9 % en 2004 à 20,5 % en 2008, et de faire chuter le taux d'extrême pauvreté de 3,9 % à 1,5 %. Néanmoins, les inégalités économiques persistent. Par exemple, le pourcentage de pauvres est plus élevé chez les jeunes de moins de 18 ans que chez les personnes âgées de plus de 65 ans.

2. La dynamique démographique de la population pauvre n'est pas la même que celle du reste de la population. Le taux de fécondité total des femmes pauvres est plus élevé que celui des femmes non pauvres, même si la majorité des femmes souhaite avoir deux enfants. Bien que des femmes pauvres aient davantage accès aux services en matière de santé de la procréation, il reste nécessaire de faire en sorte que les femmes vivant dans les zones isolées et pauvres aient accès à une vaste gamme de méthodes de contraception dans les centres de santé.

3. La population de l'Uruguay est l'une des plus âgées de la région, 13,8 % de la population étant âgée de plus de 64 ans. Cette situation a une incidence sur la nature des politiques sociales et les dépenses publiques. La sécurité sociale et les pensions de retraite pèsent de plus en plus lourd sur le budget de l'État.

4. Plus de 15 % de la population vit à l'étranger. Étant donné que 55 % des émigrants sont des jeunes, âgés de 20 à 29 ans, l'émigration accélère le phénomène de vieillissement. Le bilan migratoire étant déficitaire, il en est résulté une diminution de la population en âge de travailler, et en particulier des travailleurs qualifiés. Les envois de fonds de l'étranger n'ont pas atteint des niveaux significatifs.

5. Les inégalités entre hommes et femmes sont manifestes, qu'il s'agisse de la façon dont les femmes occupent leur temps, et de la quantité de travail non rémunéré qu'elles accomplissent. L'enquête sur les ménages de 2007 montre la contribution que représente le travail non rémunéré des femmes au bien-être de la société. Les femmes consacrent les deux tiers de leur temps au travail non rémunéré, ce qui limite leur possibilité d'accès à des ressources matérielles et sociales ainsi que de participation à la prise de décisions politiques, économiques et sociales. La violence sexiste est généralisée, comme en témoigne l'augmentation du nombre de plaintes (7 680 en 2007, 8 825 en 2008, et 9 251 en 2009).

6. S'agissant de la santé et des droits en matière de procréation, le Gouvernement a adopté et mis en œuvre de nouveaux programmes et politiques. Toutefois, l'accès universel à des services complets de santé sexuelle et en matière de procréation, répondant aux besoins des femmes et basés sur les droits reste problématique.

7. Les indicateurs de santé maternelle sont prometteurs. Néanmoins, le nombre de contrôles obstétricaux pratiqués chez les femmes pauvres ayant un faible niveau d'éducation est souvent inférieur à la norme recommandée.

8. L'épidémie de VIH/sida touche principalement les populations vulnérables. Elle frappe principalement les hommes (65,5 %), bien que le rapport entre hommes et femmes soit passé de 5 à 1 en 1988 à 3 à 1 en 2008. La transmission se fait principalement par voie sexuelle (68 %). Le VIH/sida touche de plus en plus les jeunes.

9. Ces dernières années, le Gouvernement a adopté une approche fondée sur les droits de l'homme qui défend l'égalité entre les sexes et les droits en matière de procréation. Dans le domaine du développement, il a adopté une approche participative pour l'élaboration du plan national d'urgence sociale et du système national intégré de santé et a augmenté les dépenses en faveur de l'éducation.

II. Coopération passée et enseignements

10. Le FNUAP a ouvert un bureau de liaison en Uruguay en 2004. Le premier programme de pays, élaboré avec le Gouvernement, portait sur la période 2007-2010. Il mettait l'accent sur : a) le renforcement institutionnel dans le domaine de la santé et des droits en matière de procréation, de l'égalité des sexes ainsi que le renforcement du système national de statistique; b) la formation des ressources humaines et la constitution d'alliances entre parties prenantes publiques et non publiques; et c) la production de savoirs aux fins de prises de décisions.

11. Le programme a permis : a) d'offrir davantage de possibilités en matière de santé de la procréation; b) d'élaborer un programme national en matière de santé de la procréation qui fait une large place aux femmes; c) de renforcer la capacité de la société civile à suivre les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement; d) de constituer une base de connaissances sur la dynamique des relations et des parités intergénérationnelles; et e) de donner des moyens d'action aux femmes politiques et d'élaborer un programme exhaustif d'éducation sexuelle.

12. Les efforts de mobilisation des ressources ont également porté leurs fruits : le budget du programme, qui était de 4 millions de dollars à l'origine, a atteint 7 millions de dollars en 2009. Au cours de cette période, le FNUAP a augmenté ses effectifs en Uruguay.

13. L'Uruguay a été l'un des huit pays pilotes de l'initiative « Unis dans l'action ». La coopération interinstitutions a permis de renforcer la cohérence entre les programmes et de réduire les chevauchements d'activités. Il s'agit désormais de définir de nouvelles modalités de coopération entre organismes des Nations Unies en faveur des pays à revenu intermédiaire supérieur. La capacité des Nations Unies d'entreprendre en amont des activités en matière des droits de l'homme et de développement sera un facteur important de pérennité du programme.

14. Le FNUAP est doté des moyens de fournir à ses homologues nationaux une assistance technique afin de leur permettre de mettre en œuvre de façon plus efficace et plus efficiente le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

III. Programme proposé

15. Le FNUAP et le Gouvernement ont élaboré le programme proposé en consultation avec la société civile et les donateurs. Ce programme est conforme aux priorités nationales et reflète le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, les objectifs du Millénaire pour le développement et le plan stratégique du FNUAP pour la période 2008-2013.

16. Les produits du programme proposé contribueront à la réalisation de deux priorités nationales à savoir : a) améliorer les conditions de vie de la petite enfance ainsi que la qualité des soins de santé et de l'éducation de façon à réduire les inégalités et les différences entre générations, sexes, races et régions, et b) consolider la gouvernance démocratique aux niveaux national et local grâce à la participation des citoyens, au renforcement des institutions publiques et à la mise en place d'un système de protection des droits de l'homme conforme aux déclarations adoptées et aux conventions ratifiées par l'Uruguay.

17. Les stratégies du programme mettront l'accent sur : a) le plaidoyer et le dialogue; b) la constitution d'alliances et de partenariats; et c) l'acquisition de connaissances. Elles établiront un lien entre les efforts de réduction de la pauvreté et les activités dans le domaine des droits de l'homme, en faveur des femmes ou sensibles sur le plan culturel.

Élément « Santé et droits en matière de procréation »

18. L'élément « Santé et droits en matière de procréation » contribuera à la réalisation des résultats attendus du FNUAP concernant l'accès universel à la santé en matière de santé de la procréation et la consolidation des mesures prises au plan national pour lutter contre le VIH/sida. Le programme global d'éducation sexuelle viendra compléter les interventions dans le secteur de la santé. Les résultats attendus de cet élément sont : a) la mise en œuvre de politiques par le système national intégré de santé, notamment en vue d'un accès universel aux services en matière de santé de la procréation; et b) l'élaboration et la mise en œuvre par le système éducatif de politiques qui améliorent la qualité de l'enseignement, entraîne une réduction des taux d'abandon dans l'enseignement secondaire et augmentent l'accès à l'enseignement supérieur. Deux produits y contribueront.

19. *Produit 1 : Offre de services complets et de haute qualité en matière de santé de la procréation pour les pauvres et les personnes vulnérables.* Les mesures à cet effet seront : a) la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de politiques de santé dans le cadre de la loi de défense des droits à la santé sexuelle et en matière de procréation; et b) un appui à l'offre de produits contraceptifs et d'une assistance technique pour la mise en œuvre du plan stratégique national de lutte contre le VIH/sida pour la période 2010-2015.

20. *Produit 2 : Le programme d'éducation sexuelle est systématiquement intégré aux programmes d'enseignement primaire, secondaire, technique et de formation des enseignants.* Cela passera par : a) la formation des enseignants et une formation non formelle et par les pairs; b) la promotion de la participation des parents et des organisations de la société civile dans le domaine de la santé et des droits en matière de procréation; et c) le renforcement des groupes provinciaux d'éducation sexuelle, des centres de documentation et de référence ainsi que des programmes interinstitutionnels et intersectoriels d'éducation sexuelle.

Élément « Égalité des sexes »

21. L'élément « Égalité des sexes » contribuera à la réalisation des objectifs suivants du PNUAD : a) réduction des inégalités entre les sexes en développant la participation et la représentation des femmes et des jeunes à la vie politique ainsi que leurs compétences en matière de plaidoyer; et b) promotion de l'élaboration et de l'application de politiques de mécanismes de prévention et de détection de la

violence à l'égard des femmes et des filles et de lutter contre celle-ci. Cet élément contribuera à deux résultats attendus du PNUAD : a) l'élaboration et la mise en œuvre par le Gouvernement et la société civile de politiques et de mécanismes institutionnels visant à réduire les inégalités entre hommes et femmes comme liées à l'âge et à la race; et b) la mise en œuvre par le Gouvernement et la société civile de mécanismes de prévention et de détection à l'égard des femmes et des enfants ainsi que de lutte contre cette violence. Deux produits contribueront à ces résultats.

22. Produit 1 : Le Gouvernement renforce sa capacité à élaborer et à mettre en œuvre des politiques destinées à permettre aux femmes d'avoir les mêmes possibilités que les hommes. Les mesures à cet effet seront : a) le renforcement des mécanismes publics et de la société civile pour la promotion de l'égalité des sexes aux niveaux national et local; b) un appui à la formulation et à l'exécution de plans visant à offrir les mêmes possibilités et à assurer les mêmes droits aux niveaux national et local; c) la promotion de la mise en œuvre de politiques publiques en matière d'égalité des sexes, notamment le renforcement du système d'information sur l'égalité des sexes en vue de contribuer aux efforts de surveillance et d'évaluation; et d) le renforcement des moyens techniques dont disposent le secteur public et la société civile pour incorporer les questions d'égalité des sexes et de droit dans les programmes destinés aux enfants et aux adultes, ainsi que des efforts en faveur de la reconnaissance de la valeur du travail non rémunéré des femmes.

23. Produit 2 : Capacité accrue des organismes publics et non publics à prévenir et à gérer la violence sexiste. Pour cela, le programme prévoit le renforcement des moyens dont disposent les organisations féminines pour prévenir et gérer la violence sexiste, y compris le harcèlement sexuel, et la formation des fonctionnaires, notamment de police et de justice.

Élément « Population et développement »

24. L'élément « Population et développement » contribuera à la réalisation des résultats attendus du PNUAD qui ont pour objectif d'améliorer la qualité des informations sociodémographiques ainsi que l'accès et l'utilisation de ces informations pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques. Cet élément contribuera à la réalisation de deux résultats attendus du PNUAD : a) l'accès à l'information et l'utilisation transparente de cette information rendent les institutions publiques et la société civile davantage responsables des politiques mises en œuvre; et b) le Gouvernement met en œuvre des politiques de cohésion sociale dans le domaine de l'habitat en vue de réduire les disparités régionales. Deux produits contribueront à ces résultats.

25. Produit 1 : Le système statistique national dispose des informations sociodémographiques lui permettant de concevoir, suivre et évaluer plus facilement les politiques aux niveaux national, départemental et du district. Le programme aidera l'Institut national de la statistique à mener à bien le recensement de 2010/11 et à coordonner les activités des unités statistiques qui génèrent des informations dans les domaines de la santé, de l'égalité des sexes, des migrations, des jeunes et du vieillissement.

26. Produit 2 : Les organisations gouvernementales et non gouvernementales nationales et locales sont en mesure d'analyser la dynamique des populations en vue d'élaborer, de mettre en place et de suivre des politiques publiques. Le programme appuiera les entités techniques afin de leur permettre d'incorporer les

variables démographiques dans les activités de planification au niveau national, départemental et local, notamment l'évolution tendancielle de la pyramide des âges, des rapports entre les générations et des migrations internes et externes. En outre, le FNUAP et le Gouvernement élaboreront des programmes de développement des capacités des ressources humaines dans ce domaine. Le programme de pays encouragera l'utilisation de nouveaux mécanismes destinés à faire participer les Uruguayens vivant à l'étranger à la vie nationale et locale.

IV. Gestion, surveillance et évaluation du programme

27. Le FNUAP et le Gouvernement suivront et évalueront la mise en œuvre du programme conformément aux procédures et directives du FNUAP, en s'appuyant sur une gestion axée sur les résultats et sur des cadres de responsabilité. Le bureau de pays du FNUAP sera responsable, en coordination avec les partenaires chargés de l'exécution et de la réalisation, du suivi et de l'évaluation d'ensemble. Le FNUAP et ses homologues nationaux se réuniront au moins deux fois par an pour examiner les progrès réalisés. Cet examen s'inscrira dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action ».

28. Au cours de ce cycle de programmation, le FNUAP cherchera à ce que l'Uruguay joue un rôle plus important dans le cadre de la coopération Sud-Sud en identifiant les centres d'excellence et les bases de savoir qui pourraient offrir à d'autres pays de la région des informations utiles pour l'élaboration de leurs propres politiques et programmes en matière de population.

29. Le bureau de pays du FNUAP en Uruguay se compose d'un directeur des pays en poste à Lima, d'un représentant adjoint, de deux administrateurs recrutés sur le plan national, d'un agent administrateur et d'un agent financier. Le FNUAP peut recruter d'autres administrateurs sur le plan national ainsi que du personnel administratif si nécessaire. Le bureau régional du FNUAP pour l'Amérique latine et les Caraïbes, situé à Panama, fournira une assistance technique et programmatique complémentaire.

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour l'Uruguay

Priorités nationales : a) Améliorer les conditions de vie dès le plus jeune âge, ainsi que la qualité des soins de santé et de l'éducation de façon à réduire les inégalités et les différences entre générations, sexes, races et régions; et b) consolider la gouvernance démocratique aux niveaux national et local grâce à la participation des citoyens, au renforcement des institutions publiques et à la mise en place d'un système national de protection des droits de l'homme conforme aux déclarations adoptées et aux conventions ratifiées par l'Uruguay.

Résultats attendus du PNUAD : a) Le système national intégré de santé a mis en œuvre des politiques nationales de santé, qui prévoient notamment l'accès universel aux services en matière de santé de la procréation; b) le système éducatif élabore et met en œuvre des politiques qui améliorent la qualité de l'enseignement, entraînent une réduction des taux d'abandon dans l'enseignement secondaire et augmentent l'accès à l'enseignement supérieur; c) le Gouvernement et la société civile ont élaboré et mis en œuvre des politiques et mécanismes institutionnels visant à réduire les inégalités entre les sexes ainsi que les inégalités liées à l'âge et à la race; d) le Gouvernement et la société civile mettent en œuvre des mécanismes visant à prévenir et à détecter la violence à l'égard des femmes et des enfants ainsi que de lutter contre cette violence; e) l'accès à l'information et l'utilisation transparente de l'information rendent les institutions publiques et la société civile davantage responsables des politiques mises en œuvre; et f) le Gouvernement met en œuvre des politiques de cohésion sociale dans le domaine de l'habitat en vue de réduire les disparités régionales.

<i>Élément de programme</i>	<i>Résultats, indicateurs, états de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, états de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Ressources indicatives par élément de programme (dollars É.-U.)</i>
Santé et droits en matière de procréation	<p>Résultat :</p> <p>Le système national intégré de santé met en œuvre des politiques nationales de santé qui prévoient notamment l'accès universel aux services en matière de santé de la procréation.</p> <p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les services de santé de la procréation du système de santé disposent de ressources financières et en personnel suffisantes ainsi que des moyens techniques appropriés. <p>Résultat :</p> <p>Le système éducatif élabore et met en œuvre des politiques qui améliorent la qualité de l'enseignement, entraînent une réduction des taux d'abandon dans l'enseignement secondaire et augmentent l'accès à l'enseignement supérieur.</p>	<p>Produit 1 :</p> <p>Des services complets et de haute qualité en matière de santé de la procréation pour les pauvres et les personnes vulnérables</p> <p>Indicateurs de produits :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de centres de santé qui assurent des services intégrés en matière de santé de la procréation en mettant l'accent sur les besoins spécifiques des hommes et des femmes et sur les droits Nombre de centres de santé dans les districts pauvres du pays qui offrent une gamme complète de méthodes de contraception Nombre de services de santé qui fournissent des informations et des conseils sur la prévention et le traitement du VIH/sida Existence d'un plan national stratégique de lutte contre l'épidémie de VIH/sida <p>Produit 2 :</p> <p>Le programme d'éducation sexuelle est systématiquement intégré aux programmes d'enseignement primaire, secondaire, technique et de formation des enseignants.</p> <p>Indicateurs de produits :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'établissements d'enseignement qui ont adopté le programme d'éducation sexuelle 	<p>Ministère de l'éducation; Ministère de la santé publique; programme national d'éducation sexuelle</p> <p>Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida</p>	<p>5 millions (1,2 million provenant des ressources ordinaires et 3,8 millions provenant d'autres ressources)</p>

Élément de programme	Résultats, indicateurs, états de référence et cibles du programme de pays	Produits, indicateurs, états de référence et cibles du programme de pays	Partenaires	Ressources indicatives par élément de programme (dollars É.-U.)
	<p><i>Indicateurs de résultats :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire • Taux d'inscription dans l'enseignement supérieur 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'enseignants qui ont été formés à suivre les directives du programme national d'éducation sexuelle 		
Égalité des sexes	<p><i>Résultat :</i></p> <p>Les gouvernements et la société civile ont élaboré et mis en œuvre des politiques et mécanismes institutionnels visant à réduire les inégalités entre les sexes ainsi que les inégalités liées à l'âge et à la race.</p> <p><i>Indicateurs de résultats :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre et qualité des programmes à financement public destinés à réduire les disparités sociales engagés ou développés au cours de la période 2011-2015 <p><i>Produit :</i></p> <p>Le Gouvernement et la société civile mettent en place des mécanismes destinés à prévenir et à détecter la violence contre les femmes et les enfants et à lutter contre celle-ci.</p> <p><i>Indicateurs de résultats :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un protocole sanitaire pour les cas de violence sexuelle • Existence de programmes sociaux de prévention de la violence contre les enfants et les adolescents 	<p><i>Produit 1 :</i></p> <p>Le Gouvernement renforce sa capacité à élaborer et à mettre en œuvre des politiques destinées à permettre aux femmes d'avoir les mêmes possibilités que les hommes.</p> <p><i>Indicateurs de produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre et qualité des programmes à financement public qui cherchent à réduire les inégalités en matière de possibilités entre les femmes et les hommes, qui ont été engagés ou développés entre 2011 et 2015 <p><i>Produit 2 :</i></p> <p>Renforcement de la capacité des organisations gouvernementales et non gouvernementales à prévenir et à gérer la violence sexiste</p> <p><i>Indicateurs de produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de femmes victimes de violence sexiste qui ont reçu l'attention nécessaire de la part des services publics • Nombre de rapports de haute qualité sur l'évolution de la violence sexiste aux niveaux national et local produits par les organisations féminines et contenant des recommandations à l'intention des services publics 	<p>Services ministériels; Ministère de l'intérieur; Ministère de la santé publique; Ministère du développement social; Bureau de la planification et du budget; Parlement</p> <p>Universités</p> <p>Système des Nations Unies en Uruguay</p>	<p>1,5 million (1 million de ressources ordinaires et 500 000 d'autres ressources)</p>

<i>Élément de programme</i>	<i>Résultats, indicateurs, états de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, états de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Ressources indicatives par élément de programme (dollars É.-U.)</i>
Population et développement	<p><i>Résultat :</i></p> <p>L'accès à l'information et l'utilisation transparente de l'information rendent les institutions publiques et la société civile davantage responsables des politiques mises en œuvre.</p> <p><i>Indicateur de résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'administrations locales disposant de systèmes d'informations sociodémographiques • Nombre de ministères techniques disposant de systèmes d'informations stratégiques <p><i>Résultat :</i></p> <p>Le Gouvernement met en œuvre des politiques de cohésion sociale dans le domaine de l'habitat en vue de réduire les disparités régionales.</p> <p><i>Indicateurs de résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Couverture des programmes de cohésion sociale, y compris du programme concernant l'habitat 	<p><i>Produit 1 :</i></p> <p>Le système national de statistiques dispose des informations sociodémographiques lui permettant de concevoir, suivre et évaluer plus facilement les politiques aux niveaux national, départemental et du district.</p> <p><i>Indicateurs de produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le recensement de 2010 est mené à bien et l'ensemble de ses résultats sont publics. • Nombre de personnel technique d'administration locale formé à l'utilisation des données sociodémographiques pour la planification <p><i>Produit 2 :</i></p> <p>Les organisations gouvernementales et non gouvernementales nationales et locales sont en mesure d'analyser la dynamique des populations en vue d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre des politiques publiques.</p> <p><i>Indicateurs de produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une commission intersectorielle de la population • Nombre de politiques financées par l'État conçues et approuvées au cours du cycle de programmation et qui répondent aux tendances démographiques et à la dynamique des populations 	<p>Services ministériels; Institut national de la statistique; Bureau de la planification et du budget</p> <p>Universités</p>	<p>1,5 million (1 million de ressources ordinaires et 500 000 d'autres ressources)</p> <hr/> <p>Coordination et assistance du programme : 500 000 de ressources ordinaires et 500 000 d'autres ressources</p>